

Convention de formation pour la mise en œuvre d'un contrat de professionnalisation

ENTRE L'ENTREPRISE

Raison sociale : «[RAISON_SOCIALE_DE_L'ENTREPRISE](#)»

Siret : «[N_SIRET](#)»

Adresse : «[ADRESSE_DE_L'ENTREPRISE_ADRESSE_CP](#)»

Représentée par (nom, prénom et qualité du signataire) : «[REPRÉSENTÉE_PAR_Prénom](#)» «[REPRÉSENTÉE_PAR_NOM](#)»,
«[REPRÉSENTÉE_PAR_Fonction](#)»

ET L'ESEO ECOLE D'INGENIEURS

Raison sociale : AETS ESEO, association loi 1901 à but non lucratif, reconnue d'Utilité Publique par décret, label EESPIG.

Siret : 786.116.715.00065

N° de déclaration d'activité : 52.49.00008.49

Adresse du siège : 10 Boulevard Jean Jeanneteau - CS 90717 – 49107 Angers cedex 2

Lieu de formation : ESEO Angers sauf option BigData ESEO Paris : 13 Avenue Morane Saulnier, 78140 Vélizy-Villacoublay.

Représentée par son Directeur Général

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 – Conditions du contrat

Le(a) salarié(e), «[ETUDIANTE_ESEO_Prénom](#)» «[ETUDIANTE_ESEO_NOM](#)» est embauché(e) par l'entreprise ci-dessus, en contrat de professionnalisation, conclu sous la forme suivante : (cocher la case)

CDD du **lundi 9 SEPTEMBRE 2019** au **mardi 8 SEPTEMBRE 2020** (fin des examens), soit 12 mois.

CDI avec action de professionnalisation du **lundi 9 SEPTEMBRE 2019** au **mardi 8 SEPTEMBRE 2020** (fin des examens), soit 12 mois.

Article 2 – Modalités d'organisation de la formation

- Titre : homologué par la Commission des Titres d'Ingénieurs et le Ministère de l'Education nationale depuis 1962 sans interruption (dernière habilitation : arrêté du 20/01/2015 échéance 31/08/2020).
- Grade : habilitation au grade de Master, reconnu par l'Europe, label d'excellence Eur-Ace reçu en 2013

L'entreprise s'engage à faire suivre au salarié des actions de professionnalisation dispensées, en alternance, par l'organisme de formation ci-dessus, d'une durée totale des actions (évaluation, accompagnement, enseignements) de 480 heures, dont une formation d'enseignements généraux, professionnels et technologiques de 400 heures.

Les actions se dérouleront à l'ESEO Angers ou à l'ESEO Paris-Vélizy. Le programme de formation détaillé des actions de formation, d'évaluation et d'accompagnement est joint en Annexe à la convention, ainsi que le calendrier détaillé de formation.

Informations complémentaires pour la rédaction du contrat de professionnalisation « CERFA » :

LE SALARIÉ : Situation avant ce contrat : 3 (Etudiant)
Diplôme ou titre le plus élevé obtenu : 41 ou 42 ou 43 ou 49 (Baccalauréat)

LA FORMATION : Organisme de formation principal : ESEO Angers ou ESEO Paris pour l'option BigData uniquement
SIRET Angers : 786 116 715 000 65 / SIRET Paris (option BigData uniquement) : 786 116 715 000 57
N° déclaration d'activité : 52490000849
Type qualification visée : 1 (certification enregistrée au RNCP)
Réf. : www.rncp.cncp.gouv.fr/grand-public/visualisationFiche?format=fr&fiche=4345
Intitulé précis : Ingénieur généraliste
Diplôme ou titre visé : 11 (Master 2 professionnel)
Spécialité de formation - Code(s) NSF : 110 Spécialités pluri-scientifiques, 255 Electricité, électronique, 326 Informatique, traitement de l'information, réseaux de transmission

Article 3 – Engagements de l'organisme de formation

-L'organisme de formation s'engage à mettre en œuvre les moyens pédagogiques, matériels et humains nécessaires à la formation, tels qu'ils sont décrits dans le Programme de formation joint en annexe, programme incluant le calendrier d'alternance détaillé.

-L'organisme de formation respectera le référentiel de formation du titre d'**ingénieur généraliste** tel que protégé et encadré par la CTI française.

-Il se charge de présenter le salarié aux épreuves d'évaluation et de rattrapages éventuels, telles que décrites dans le programme de formation de l'Ecole.

-Il établit les attestations de présence, sur la base des feuilles de présence émargées par le salarié (ces dernières sont tenues à la disposition de l'OPCO et de l'entreprise).

-Il contrôle et notifie les absences du salarié en formation à l'entreprise et à l'OPCO.

Article 4 – Engagements de l'entreprise

-Conformément au principe d'alternance, l'entreprise permet au salarié d'exercer des activités professionnelles en relation avec la qualification préparée.

-Le salarié en contrat de professionnalisation sera suivi par M. / Mme «TUTEUR_ENTREPRISE_Prénom» «TUTEUR_ENTREPRISE_NOM» exerçant la fonction de «TUTEUR_ENTREPRISE_Fonction», «TUTEUR_ENTREPRISE_Email» désigné(e) en qualité de tuteur.

-Celui-ci sera chargé de l'accueillir, l'informer, le guider et l'évaluer dans l'entreprise.

-Si l'entreprise propose un projet de fin d'études (PFE), validé par le responsable d'option, le tuteur devra participer à la demi-journée de formation d'encadrement du PFE, sur le site d'Angers (vendredi 06/09/2019) ou sur le site de Paris-Vélizy (jeudi 05/09/2019).

-Le tuteur désigné ci-dessus et le référent de l'organisme de formation s'engagent à collaborer et à échanger toutes informations utiles à la progression du nouveau salarié.

-L'employeur permet également au salarié de réaliser tous travaux liés à cette formation.

-L'entreprise organise le temps de travail du salarié de façon à ce que le programme et le calendrier de formation soient respectés.

-En cas de rupture de contrat, l'entreprise s'engage à avertir par écrit l'organisme de formation, l'OPCO «ORGANISME_OPCA_NOM_» et la DIRECCTE compétente.

-Par la taxe d'apprentissage, l'entreprise continuera de soutenir, dans la mesure de ses possibilités, les collaborations et les investissements dans les laboratoires de formation de l'ESEO.

- 'HORS QUOTA' (barème) : l'ESEO Angers est habilitée à collecter la taxe d'apprentissage dans la catégorie B. Précisez à votre organisme le code UAI : 0490075 R.
- 'QUOTA' : le CFA CCI 49, partenaire de la formation ESEO, est habilité à collecter la taxe d'apprentissage du quota. Préciser à votre organisme : CFA CCI 49, 132 av. de Lattre de Tassigny 49000 Angers, code UAI : 0490985 E, codé école : ESEO ingénieur généraliste

Article 5 – Dispositions financières

Le coût total des actions de professionnalisation est le suivant en 2019 / 2020 : **9 800 €**, soit un coût net de taxes de **20,42 € / heure** (480 heures). Pour information le coût réel de formation d'un ingénieur en France est en moyenne de 11 200 € par an (sources : CTI, Ministère de l'enseignement supérieur).

- Règlement direct par l'entreprise : la facture sera établie en mars 2020 par l'organisme de formation pour règlement en une seule fois par l'entreprise.
- Délégation de paiement demandé par l'entreprise auprès de l'OPCO : la ou les factures sont transmises par l'organisme de formation à l'OPCO désigné, qui informe ledit organisme de ses modalités de règlement. **L'entreprise adresse à l'ESEO une copie du courrier d'acceptation** de prise en charge par l'OPCO désigné.
«ORGANISME_OPCA_NOM_», «ORGANISME_OPCA_ADRESSE_CP_VILLE_», «ORGANISME_OPCA_TELEPHONE_»

Article 7 – Différends

Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable entre les deux parties, le tribunal d'Angers sera seul compétent pour régler le litige.

Fait en double exemplaires à Angers, le **11/04/2019**,

Signature et cachet de l'entreprise

Nom et qualité du signataire

Signature et cachet de l'organisme

Olivier Paillet, Directeur Général de l'ESEO

- **ANNEXE : Plan de formation incluant le calendrier d'alternance**

ANNEXE

Cursus Ingénieur généraliste ESEO en alternance sous contrat de professionnalisation

Plan de formation

L'ESEO, Grande école d'ingénieurs dans les nouvelles technologies, forme chaque année 1450 étudiants sur 5 promotions post-bac S (environ 240 étudiants par promotion). L'ESEO est gérée par une association loi 1901 sans but lucratif, et reconnue d'Utilité Publique (23 % de boursiers). Les diplômes d'ingénieurs délivrés sont habilités par la CTI, certifiés RNCP et reconnus grades de Master of Engineering par l'Europe et les Etats-Unis. Forte de plus de 60 ans d'expérience, l'ESEO propose l'apprentissage depuis 1994, et depuis 2011 les « contrats pro. » (Ingénieurs généralistes). En savoir + : www.eseo.fr/entreprises

Le « contrat pro. » en dernière année d'études

En 5^{ème} année et dernière année d'études d'ingénieurs, les étudiants peuvent opter pour l'alternance sous contrat de professionnalisation. Le « contrat pro. » est ouvert à toutes les options de spécialisation enseignées : **Logiciels et données, Cloud computing, Systèmes embarqués, Data Science Multimedia et Télécoms, Objets connectés, Biomédical, Energie et environnement, Big-data**. Pour ces options, le programme et le diplôme sont strictement les mêmes par la voie de l'alternance « contrat pro » ou de la formation initiale.

Le rythme d'alternance

L'étudiant(e) sous contrat pro. devient salarié(e) de l'entreprise (CDD ou CDI), et l'alternance se fait sur la base d'un calendrier annuel prédéfini (page suivante).

Un Projet de Fin d'Etudes (PFE) les jeudi et vendredi, peut être confié par le tuteur entreprise à l'étudiant pendant la formation (septembre à janvier). Ce PFE éventuellement confié par l'entreprise d'une part entre dans un cadre pédagogique précis à respecter et d'autre part doit être validé préalablement par le responsable de l'option de fin d'études à l'ESEO (c'est à l'étudiant de faire cette démarche lors de la déclaration de son Contrat pro.). En cas d'acceptation, le tuteur sera tenu de participer à la demi-journée de formation à l'encadrement d'un PFE sur le site d'Angers, ou sur le site de Paris-Vélizy (pour l'option BigData).

Contrat pro. de 12 mois :

-**Temps en entreprise sur fond vert page suivante : 35 semaines.**

-**Temps de formation à l'ESEO sur fond orange : 17 semaines (480h) intégrant le PFE**

Nombre d'heures en 2019 : 358,40 heures

Nombre d'heures en 2020 : 121,60 heures

Total heures évaluation, accompagnement, enseignements = 480 heures

Formation d'enseignements généraux, professionnels et technologiques = 400 heures

Evaluations = 40 heures

Accompagnement = 40 heures

Validation de la formation / Evaluations et soutenances :

-Contrôle continu et examens : d'octobre à janvier

-Soutenances de stage-emploi de fin d'études, séminaire, rattrapages éventuels : fin de semestres

Accompagnement de la formation :

Courant septembre : réunion de lancement de projet

Courant novembre : réunion de mi-avancement de projet

Courant décembre : remise du poster du projet et sessions de présentations orales des posters

Fin janvier : réunion de fin de projet et planification de la soutenance finale

Soutenance finale : mardi 8 septembre 2020

Informations à la date d'impression et soumises à modifications selon impératifs pédagogiques.